

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Mercredi 02 juin 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le deux juin à dix-huit heures dix, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance ordinaire, après convocation légale sous la Présidence de Monsieur Alain DUBOIS, Maire

Étaient présents : Ms Alain DUBOIS, Samuel ELIOT, Cyrille BONNIN, Freddy SAVATIER, Mme Emmanuelle BOUGAULT, Ms René SURIER, Ghislain HURÉ, Patrick BOUGAULT Mme Dominique BRUNET

Était représentée : Mme Denise FONTAINE (pouvoir à Mme Dominique BRUNET)

M. Patrick BOUGAULT a été nommé secrétaire

Date de convocation : 28 mai 2021

Date d'affichage : 28 mai 2021

ORDRE DU JOUR

1. Demandes de subvention
2. Groupement d'achat pour les sacs poubelles noirs 2021
3. Contrat de services des radars pédagogiques
4. Achat PC et tablettes
5. Réabonnement à PanneauPocket
6. Illuminations de Noël
7. Achat de mobiliers urbains
8. Annule et remplace la délibération n° 2021-04-031 : extension d'éclairage public à La Robinière
9. Modification des horaires de l'éclairage public
10. Questions et invitations diverses

Observation sur le Procès-Verbal du 14 avril 2021

Sans aucune observation, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

N° 2021-06-032 : Subvention HandiSport

Monsieur le Maire présente aux élus une demande de subvention d'HandiSport de Parçay-Meslay. Cette subvention permettrait de réaliser plusieurs projets et d'impliquer davantage les personnes présentant un handicap.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide** de ne pas accorder de subvention, estimant que chacun peut y contribuer individuellement.

N° 2021-06-033 : Groupement d'achat pour les sacs poubelles noirs 2021

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Considérant que la commune de PUSSIGNY souhaite fournir des sacs poubelle noirs aux habitants,

Considérant que le Président de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne propose une convention d'achat groupé de sacs poubelle noirs

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** de constituer un groupement d'achat avec d'autres communes de la communauté de communes Touraine Val de Vienne,
- **Désigne** la communauté de communes Touraine Val de Vienne, représentée par son président, M. Christian PIMBERT, comme l'opérateur économique du groupement d'achat,
- **Autorise** M. le Maire à signer la convention de groupement d'achat pour les sacs poubelle noirs 2021,
- **Autorise** l'opérateur économique du groupement d'achat à facturer l'achat des sacs poubelle noirs à la commune au prorata du nombre de sacs commandés,
- **Autorise** M. le Maire à mandater la dépense correspondante.

N° 2021-06-034 : Contrat de services des radars pédagogiques

Monsieur le Maire indique aux élus que le contrat d'entretien pour les radars pédagogiques a pris fin le 27 mai 2021.

Pour rappel, les radars ont été achetés chez ElanCité en 2019. Leurs contrats de service étaient inclus et gratuites pendant la période de garantie.

Toutefois et jusqu'au 15 juin 2021, ElanCité nous propose une offre promotionnelle de 199,00 € HT / an et par radar. Ce prix est valable chaque année pour une durée d'engagement de 3ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide** de ne pas renouveler les contrats de service.

N° 2021-06-035 : Achat PC et tablettes

Vu le budget communal 2021 approuvé le 10 mars 2021.

Vu le budget prévu pour l'achat de matériel informatique de 3 000 €.

Monsieur le Maire fait part des résultats concluants de l'enquête concernant la proposition de la mise en place d'un service à la mairie pour l'initiation ou un besoin de perfectionnement en informatique. Environ 15 % de la population est favorable au projet initié par la commune. Il est fort possible qu'après la mise en place de ce service, d'autres administrés se manifestent.

Ce service sera assuré par Laura, notre secrétaire de mairie, afin de faire profiter son savoir.

Ce projet numérique aura un impact concret dans la relation à l'utilisateur, en menant une démarche qui vise à améliorer les offres déjà existantes et apporter un réel soutien pour les habitants qui le souhaitent.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **donne** un avis favorable pour l'achat d'un ordinateur portable et de deux tablettes avec les accessoires nécessaires
- **autorise** à effectuer toutes les démarches nécessaires pour ces achats
- **autorise** Monsieur le Maire à effectuer la demande de subvention

N° 2021-06-036 : Réabonnement à PanneauPocket

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'abonnement à PanneauPocket prend fin ce mois-ci.

Il demande à Monsieur Cyrille BONNIN d'exposer le bilan sur l'utilisation durant l'année écoulée.

Nous constatons que l'application est très régulièrement consultée.

PanneauPocket nous a fait des offres commerciales :

- réabonnement pour un an : 130 € TTC annuel
- réabonnement pour deux ans : 260 € TTC + un trimestre supplémentaire offert
- réabonnement pour trois ans : 390 € TTC + un semestre supplémentaire offert

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide** de se réabonner à l'application PanneauPocket pour trois ans, **autorise** Monsieur le Maire à signer le devis.

N° 2021-06-037 : Illuminations de Noël

Vu le budget communal approuvé le 10 mars 2021.

Vu le budget prévu au compte 2188 « Autres immobilisations corporelles » pour 9 000 €.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Cyrille BONNIN de présenter les différents devis obtenus pour les illuminations de Noël :

- devis d'Inéo : fournitures + pose et dépose d'illuminations de Noël : 6 332,16 € HT
- devis entreprise CRV : fournitures + pose et dépose d'illuminations de Noël : 6 121,40 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **accepte** le devis de l'entreprise CRV pour un montant de 6 121,40 € HT (six mille cent vingt-et-un euros et quarante centimes) et **autorise** Monsieur le Maire à le signer.

N° 2021-06-038 : Achat de mobiliers urbains

Vu le budget communal approuvé le 10 mars 2021.

Vu le budget prévu au compte 2152 « Installation de voiries » pour 20 000 €.

Suite à plusieurs demandes d'administrés, Monsieur le Maire évoque la possibilité d'achat de mobiliers urbains, à savoir :

- 2 tables : une pour le terrain en bas de la place communale et une pour aménager le terrain nouvellement acheté par la commune
- 4 bancs : trois aux abords du terrain de pétanque et un pour le nouveau terrain
- 2 bacs à fleurs pour la place communale
- 2 miroirs pour la prévention et la visibilité, en remplacement des deux vêtus

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **donne** un avis favorable pour ces différents achats.

N° 2021-06-039 : Annule et remplace la délibération n° 2021-04-031 : extension d'éclairage public à la Robinière

Monsieur le Maire évoque une erreur qu'a commis le SIEIL dans le chiffrage de l'extension de l'éclairage public à la Robinière.

Le précédent chiffrage a été effectué sur de mauvaises bases, entraînant un surcoût excessif.

En effet, ils ont établi le chiffrage en partant d'une installation neuve au lieu d'une extension d'un réseau déjà existant.

Le nouveau devis du SIEIL s'élève à 1 229,26 € HT Net au lieu de 3 607,05 € HT Net.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **accepte** l'annulation de la délibération n° 2021-04-031, **accepte et autorise** Monsieur le Maire à signer le nouveau devis du SIEIL pour 1 229,26 € HT Net (mille deux cent vingt-neuf euros et vingt-six centimes).

N° 2021-06-040 : Modification des horaires d'éclairage public

Monsieur le Maire fait remarquer que l'éclairage public, à cette époque de l'année, n'est pas approprié. Après vérification et pour exemple, le vendredi 28 mai dernier, l'allumage s'est fait à 21h58 et l'extinction à 22h, soit deux minutes seulement d'allumage.

Pour un éclairage public nécessaire, suffisant et durable, il préconise un allumage du coucher du soleil à 23h15 et de 5h30 au lever du jour.

Monsieur BONNIN Cyrille regardera la faisabilité du réglage.

Monsieur le Maire prendra un arrêté pour ces changements d'éclairage public.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **accepte** ces modifications d'horaires pour l'éclairage public.

10. Questions et invitations diverses

- a) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une douzaine de personnes, hors élus, souhaitent nous apporter leur aide pour la tenue des bureaux de vote les 20 et 27 juin prochains. Les élus les remercient chaleureusement. Cet élan de solidarité nous permet de diviser la journée en quatre permanences de 2h30. Les plannings, préalablement élaborés par le secrétariat de mairie, sont adoptés. Un seul changement a été effectué : Monsieur Cyrille BONNIN remplacera Monsieur Freddy SAVATIER, n'étant pas disponible. Les plannings seront transmis à chaque électeurs tenant une permanence.
- b) Concernant le contrôle des installations électriques obligatoires, la commune aura recours, cette année, à une entreprise extérieure. Monsieur Cyrille BONNIN y assistera. Pour les années futures, Monsieur Cyrille BONNIN, 2^{ème} adjoint et électricien de métier, se propose à suivre les formations adéquates afin d'obtenir une habilitation pour effectuer lui-même ces vérifications électriques, dans le respect de la législation. Monsieur le Maire demande donc l'avis à l'ensemble des élus et le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord. La secrétaire sera donc en charge des demandes de devis et de se renseigner sur la faisabilité d'habiliter le 2^{ème} adjoint.
- c) Monsieur le Maire informe les élus d'un rendez-vous prévu le 18 juin à 10h avec l'ADAC pour le réaménagement du parvis de l'église, avec notamment un paysagiste pour nous guider sur la faisabilité et les obligations à respecter dues au classement de notre église en monument historique. Tous les élus qui le souhaitent sont conviés à cette réunion.
- d) Concernant le projet préau, nous sommes toujours en attente de l'ADAC et des architectes des bâtiments de France sur la viabilité du projet, notamment sur l'emplacement évoqué.

- e) Monsieur le Maire évoque un mail reçu du Pays du Chinonais nous informant que la situation épidémique du Covid19 dans notre territoire reste très préoccupante. Ils nous sollicitent donc avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) et pour les communes qui le souhaitent, de mettre en place ponctuellement une équipe de médiateurs de lutte anti-covid. Cela consisterait à mettre à disposition notre salle des fêtes pour que les administrés qui le souhaitent, puissent se faire tester.
- f) Madame Emmanuelle BOUGAULT demande la mise en place d'une poubelle, près des conteneurs à verre, pour y déposer les bouchons de bouteille et tous autres petits déchets. Plusieurs conseillers s'expriment en ce sens et la rejoignent dans cette analyse. Messieurs Samuel ELIOT et Cyrille BONNIN sont en charge de cette installation.
- g) Madame Emmanuelle BOUGAULT demande s'il serait possible d'installer un récupérateur d'eau de pluie sous la gouttière de la grange à la Robinière. Le Conseil Municipal est favorable. Cependant, il faudra qu'il soit esthétique, pratique et voir comment le fixer.
- h) Fête de Noël : Madame Dominique BRUNET demande pour Madame Denise FONTAINE qu'elle représente, si le conseil municipal a fait un choix concernant les fêtes de Noël, à savoir si l'on offre un cadeau aux enfants de 0 à 14 ans ou si l'on organise un spectacle, qui permettrait, après le confinement, de nous retrouver. Le Conseil Municipal se positionne sur la tenue d'un spectacle. Madame Dominique BRUNET nous fait part des recherches qu'elles ont effectué avec Madame Denise FONTAINE à ce sujet et transmet différentes propositions. Le choix du prestataire retenu et l'organisation de cette manifestation seront mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de conseil municipal. Bien sûr, cela ne sera possible que si la situation sanitaire s'améliore et nous le permet.
- i) Assainissement non-collectif : Madame Dominique BRUNET demande de prendre contact avec une habitante, Madame ABRY, afin de savoir si elle aurait besoin de notre aide pour la constitution de son dossier de demande de subvention. Le Maire assure qu'il sera attentif aux besoins de Madame ABRY si elle le souhaite.
- j) Monsieur le Maire remercie Madame Emmanuelle BOUGAULT pour l'aide qu'elle a apporté à notre agent communal Laurent pour la plantation des fleurs, ainsi que Monsieur René SURIER pour son aide à la pose de panneaux électoraux, le défrichage et la mise en état du nouveau terrain acheté par la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire
Alain DUBOIS

Le secrétaire
Patrick BOUGAULT

Les membres présents	Signature
Samuel ELIOT	
Cyrille BONNIN	
Denise FONTAINE	<i>Était représentée (pouvoir à Dominique BRUNET</i>
Freddy SAVATIER	
Emmanuelle BOUGAULT	
René SURIER	
Ghislain HURÉ	
Patrick BOUGAULT	
Dominique BRUNET	